

**Bureau syndical du 12 septembre 2017**

**DELIBERATION N° 2017-09-054**  
**Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'équipements complémentaires**

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-sept, le douze septembre à dix heures quinze, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	15	15	

**Présents :**

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.  
Messieurs : TATTI François, GIANNI Don George, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François, MICHELI Felix et MELA François.

**Absents représentés:**

**Absents :**

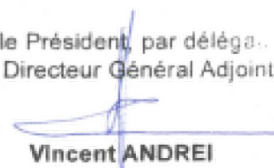
Madame : BATTESTINI Serena.  
Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 06/010/2017  
et de la publication de l'acte le: 06/10/2017



Pour le Président, par déléga.  
Le Directeur Général Adjoint



**Vincent ANDREI**

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20170912-2017-09-054-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2017  
Date de réception préfecture : 06/10/2017

**Le Président expose :**

Le Comité syndical du 29 mars 2017 a adopté les orientations stratégiques du SYVADEC en matière d'équipements complémentaires de traitement des déchets résiduels.

Ces orientations doivent permettre d'atteindre à échéance de 4 ans une réduction effective des déchets à enfouir de 50 %, et une stabilisation des déchets résiduels en excluant les fermentescibles, par la mise en œuvre conjointe d'actions de prévention, d'incitation financière au déploiement du tri à la source, de valorisation, et d'équipements complémentaires de traitement des OM résiduelles.

Deux centres de tri mixtes sont prévus dans le grand Ajaccio et le grand Bastia, complétés en Balagne et dans le Sud Corse, par 2 unités de surtri pour lesquelles des études complémentaires sont nécessaires.

Les coûts objectifs

Ces opérations pluriannuelles auront une planification sur 4 à 5 exercices compte tenu du phasage technique et financier. Les objectifs estimés avant études de faisabilité sont :

Grand Bastia 18 000 000 €  
Nord-Ouest 4 000 000 €  
Extrême Sud 6 000 000 €  
Grand Ajaccio 15 000 000 €

Ces projets nécessitent la mobilisation des autres acteurs de la politique de la gestion des déchets à savoir l'Etat par le biais de l'ADEME dans le cadre de la gestion de l'enveloppe du Plan exceptionnel d'investissement (date de fin de paiement 2021) de l'OEC et de la Collectivité territoriale de Corse.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre se décline comme suit :

Lancement des marchés d'AMO, quatrième trimestre 2017,  
Lancement des marchés de travaux fin 2018  
Réalisation des équipements 2018-2021  
Ouverture 2021

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir délibérer sur les conditions de mises en œuvre de ces orientations, et notamment en matière de communication et de calendrier de lancement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Etant entendu que les études techniques portées dans ces missions devront démontrer la faisabilité des installations de surtri de Balagne et Extrême Sud et leur compatibilité avec les orientations techniques définies par la Collectivité Territoriale de Corse.

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20170912-2017-09-054-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2017  
Date de réception préfecture : 06/10/2017

## **Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5711-1,

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2017-03-020 du 29 mars 2017 portant adoption des orientations stratégiques en matière d'équipements complémentaires de traitement des déchets ménagers résiduels

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

### **A l'unanimité:**

- Approuve le calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- Autorise le président à lancer la consultation pour les missions d'assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Décide de ne communiquer sur la mise en œuvre des équipements que sur décision partagée des partenaires que sont l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20170912-2017-09-054-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2017  
Date de réception préfecture : 06/10/2017